

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE

Hors Les Murs (HLM)

BRIANCON – L'ARGENTIERE

Dispositif s'inscrivant dans la Stratégie nationale de santé, prévention et de lutte contre la pauvreté, mettant en œuvre un accompagnement centré sur la personne et développant son pouvoir d'agir.

<u>Porteur de l'action</u>	<u>Intervenants</u>
FONDATION EDITH SELTZER 118, route de Grenoble 05100 BRIANCON <u>Adresse à Briançon :</u> ESPACE EPICEA 5 rue Alphan 05100 BRIANCON	Responsable de filière : Clément Aine 07 85 65 49 22 Secrétaire : Océane Dolat 04 92 55 34 76 Coordonnateur social : Mélanie Petat 06 43 46 30 37 Infirmière coordonnatrice : Christelle Bourgeois 06 84 03 17 23 Médecin coordonnatrice : Justine Wyts Monitrice éducatrice : Caroline Lecerf 06 07 97 16 36 Psychologue : Camille Gauducheau act05@fondationseltzer.fr

PUBLIC CONCERNE

La personne doit être en demande d'intégrer la structure et dans une démarche d'accès au soin.

- ✓ Les ACT « Hors les murs » s'adressent à des personnes habitant dans le Briançonnais, commune de l'Argentière la Bessée incluse et ce, quel que soit leur lieu de vie. Ils répondent au besoin de déployer des interventions pluridisciplinaires au sein de toutes formes d'habitat et visent les usagers les plus éloignés de l'offre de soins et des dispositifs de prévention.
- ✓ Les personnes concernées par le dispositif ACT-HLM ne nécessitent pas une hospitalisation. Elles souffrent toutefois de maladies chroniques, présentent des vulnérabilités et/ou une dépendance dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne qui affectent la bonne adhésion à leur parcours de soins ainsi que le suivi et la qualité de leurs démarches administratives et sociales.
- ✓ Les ACT « Hors les murs » sont une modalité d'accompagnement qui s'inscrit dans une approche « d'aller-vers ».
- ✓ Il ne peut y avoir deux dispositifs de coordination sur une même situation.

MISSION

L'ACT-HLM est un dispositif d'accompagnement sur le lieu de vie d'une personne en situation de fragilité psychologique, somatique et sociale, nécessitant des soins et qui relève du cahier des charges des « ACT ».

OBJECTIFS

- Accompagner des personnes en situation de précarité et favoriser la continuité des parcours de vie
- Apporter une réponse globale en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire et un réseau de partenaires
- Mettre en œuvre un accompagnement à la vie relationnelle et une éducation thérapeutique pour favoriser l'insertion sociale en s'appuyant sur le projet individuel
- Favoriser l'accès à un logement durable autonome ou à une structure adaptée

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Évaluer avec la personne ses besoins d'accompagnement médical, psychologique et social : Les résidents ont un accompagnement médico-psycho-social adapté et continu, qui est réévalué régulièrement, a minima deux fois par an.
- Faciliter la construction d'un projet de vie avec la personne accompagnée, qui soit adapté à ses attentes, ses capacités, sa temporalité et celle de l'accompagnement.
- Reconnaître la capacité de la personne à agir directement sur sa vie.
- Aider les personnes à se réinscrire dans un parcours (permettre un accès aux droits, à la prévention, aux soins, assurer une éducation thérapeutique...)
- Rechercher systématiquement le consentement éclairé de chaque personne
- S'appuyer sur ses compétences, ses capacités et ses savoirs pour favoriser son autonomie, son autodétermination et développer son pouvoir d'agir
- Animer et nourrir la dimension collective de l'accueil (animations communes, groupes d'éducation thérapeutique)
- Favoriser la coordination pluriprofessionnelle au sein de la structure et avec les partenaires

PROFESSIONNELS IMPLIQUES

En interne : Médecin coordonnatrice, psychologue, travailleurs sociaux, infirmières coordonnatrices, secrétaire, responsable de service

En externe : l'ensemble des partenaires médicaux-sociaux, associatifs et les bailleurs sociaux ou privés

DUREE DE L'ACTION

Il n'y a pas de durée réglementaire à l'accompagnement en ACT-HLM. L'accompagnement s'adapte à l'évolution de la situation, jusqu'à la mise en place d'une solution durable et adaptée dans l'objectif d'éviter toute rupture de parcours.

PROCEDURE D'ORIENTATION

Les demandes complètes similaires aux demandes ACT avec Hébergement (*dossiers disponibles sur le site de la Fondation Edith Seltzer*) sont adressées directement au service par tout professionnel social, médico-social ou médical.

Un dossier SIAO peut avoir été constitué au préalable.

Le dossier **complet** est ainsi étudié par une commission d'admission, en équipe.

Dès lors que le dossier est validé par la commission, une rencontre est proposée au demandeur.

La décision d'admission ou de non-admission lui sera notifiée dans les meilleurs délais de même qu'au partenaire orientant/orienteur. Le demandeur est alors sur liste d'attente, conditionnée par la disponibilité des logements.

Les ACT-HLM s'inscrivent dans la continuité des ACT avec hébergement. Le parcours d'une personne peut donc l'amener parfois à bénéficier des deux dispositifs.

CAPACITE ET LIEU DE REALISATION

6 places à Briançon-Briançonnais-l'Argentière la Bessée.

ASPECT FINANCIER

Une participation forfaitaire de 60 euros mensuelle pourra être demandée en fonction des ressources de la personne et de sa situation.